

Conseil du 9^e arrondissement de Paris Séance du 28 octobre 2019

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement, relatif à la gestion par marché de la crèche municipale rue Chaptal à Paris 9^e.

Considérant l'attribution par la Ville de Paris du marché de gestion de la crèche municipale rue Chaptal à l'entreprise privée *People&baby* au détriment de l'association de l'œuvre de la Croix Simon, gestionnaire sortant et candidat dans le cadre du renouvellement ;

Considérant qu'hormis sur le choix du mode de gestion, à aucun moment la Direction des Finances et des Achats qui a mené les auditions n'a jugé bon d'interroger la Mairie du 9^e arrondissement sur les candidatures reçues ;

Considérant que le changement de prestataire devait intervenir en janvier 2019, la Mairie du 9^e a dû intervenir en décembre 2018 pour que soit prolongé jusqu'à l'été par avenant le marché attribué à l'Œuvre de la Croix Saint-Simon dans le cadre de la gestion de la crèche municipale Chaptal afin que les enfants accueillis ne soient pas perturbés par un changement de prestataire en cours d'année;

Considérant qu'à la suite de cette intervention, le changement de prestataire est intervenu au 1^{er} septembre et que l'entreprise *People&baby* en est désormais le gestionnaire ;

Considérant que le premier mois de gestion a été émaillé de nombreux signalements des familles à la Mairie du 9^e (problèmes de propreté, d'intoxication alimentaire, absence de la Directrice, incohérences dans les transmissions, changement d'adjointe, manque de diversité dans les menus...);

Considérant que lors de sa réunion du 15 octobre dernier, la commission d'attribution des places en crèche du 9^e a eu à examiner 12 demandes de transfert d'établissement déposés par des familles fréquentant cet établissement et ne souhaitant plus y laisser leur enfant compte tenu des conditions d'accueil dégradées ;

Considérant que la Commission a donné une suite favorable à ces 12 demandes de transfert sur les 21 berceaux que compte l'établissement ;

Considérant que la Mairie du 9^e a dès les premiers retours des familles saisi le prestataire et la DFPE pour que des contrôles PMI soient mis en place ;

Considérant que dans cette attente, la Mairie du 9^e en lien avec la commission *ad hoc*, a décidé de ne plus attribuer de place dans cet établissement ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **Communique un rapport écrit d'enquête sur la gestion de cet établissement ainsi que dans les autres crèches dont la gestion a été confié à cet opérateur privé ;**
- **Suspende toute nouvelle attribution à cet opérateur dans cette attente ;**
- **Demande à la DFA d'associer les mairies d'arrondissement lors de tout renouvellement de prestataire.**